

PREUVES DE RÉSIDENCES ACCEPTÉES TARIF RÉSIDENTS

- Permis de conduire;
- Compte de taxes municipales ou scolaires;
- Compte de services publics (téléphone fixe, électricité, câblodistribution);
- Preuve d'assurance habitation;
- Acte de vente notarié;
- Document gouvernemental, provincial ou fédéral;
- Confirmation du SQCA - Service Québécois du Changement d'adresse;
- Comptes (électricité, gaz) émis au cours des trois (3) derniers mois.

Enfants:

- Bulletin scolaire ou certificat de naissance ET preuve de résidence d'un des deux parents.

Citoyen corporatif :

- L'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises sur lequel figure : l'adresse de la compagnie et le nom des actionnaires/administrateurs désirant une carte citoyenne.

Citoyen employé (municipal ou MRC) :

- Talon de paie émis au cours du dernier mois prouvant le statut d'employé. Les membres de la famille habitant à la même adresse que l'employé pourront également se voir émettre une carte citoyenne.

PIÈCES D'IDENTITÉ

Reconnues :

- Permis de conduire;
- Carte d'assurance maladie avec photo;
- Passeport;
- Carte étudiante avec photo.

Non reconnues :

- Tout bail incluant celui de la Régie du logement;
- Facture de téléphone cellulaire;
- Relevé bancaire;
- Contrat de location (chalet).